

OLEG ARKHIPOFF

A propos d'un bicentenaire : Lavoisier. De la richesse territoriale du royaume de France

Journal de la société statistique de Paris, tome 131, n° 1 (1990), p. 37-55

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1990__131_1_37_0

© Société de statistique de Paris, 1990, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFds>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

A PROPOS D'UN BICENTENAIRE : LAVOISIER DE LA RICHESSE TERRITORIALE DU ROYAUME DE FRANCE

Oleg ARKHIPOFF

*Administrateur de l'Institut National
de la Statistique et des Etudes Economiques*

La Statistique et la Comptabilité nationale sont nécessaires l'une à l'autre. Cette idée ne va pas pourtant de soi et demeura longtemps méconnue. La Révolution française, qui rendit possible la Statistique générale, aurait pu également fonder la Comptabilité nationale, grâce au génie d'un homme : Lavoisier.

Il en fut autrement et Lavoisier demeura un « précurseur sans disciple ». Pourquoi ? Tout d'abord, parce que Lavoisier était largement en avance sur son temps et qu'il fut aussi un homme pressé : l'essentiel de son œuvre statistico-comptable tient dans un modeste opuscule publié en 1791. Cet opuscule fut lu, relu, admiré mais guère compris. Ensuite mais bien plus tard, quand fut « inventée » la comptabilité nationale et qu'on relut Lavoisier avec de nouveaux yeux, – à cause d'un fâcheux malentendu peut-être : on s'imagina que l'essentiel de l'œuvre statistique de Lavoisier avait été perdue, lors de la tourmente révolutionnaire, – comme si l'originalité et la vigueur de la pensée se mesuraient au nombre de pages.

Que le Bicentenaire soit aussi l'occasion de (re-) découvrir une dimension méconnue de l'œuvre si variée de Lavoisier et de rendre à ce grand Savant tout l'hommage qu'il mérite.

Statistics and National Accounting are mutually dependent. However, this idea is not evident and has long remained mistaken. The French Revolution, which made General Statistics possible, could also have founded National Accounting on the merits of one man : Lavoisier.

That did not occur and Lavoisier remained a "precursor without disciples". Why ? Firstly, because Lavoisier was largely ahead of his time and was also a man in a hurry : most of his works in Statistics and Accounting is held in a modest booklet published in 1791. This booklet was read, reread, admired, and yet hardly understood. Next, but much later, when National Accounting was "invented" and one reread Lavoisier with new eyes, – because of an unhappy misunderstanding perhaps : one imagined that most of Lavoisier's statistical works had been lost in the revolutionary turmoil, – as if the originality and vigour of thought should be measured by the number of pages.

May the Bicentennial be the occasion to (re)discover a misunderstood dimension of the extremely varied works of Lavoisier and to render to this great Scientist all the homage he deserves.

En 1791, l'Assemblée nationale faisait publier un mémoire de Lavoisier, adressé au Comité de l'imposition, sous le titre : *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé « De la richesse territoriale du royaume de France »*. La brochure publiée comprenait, outre le mémoire, un court « Avertissement » dans lequel Lavoisier présentait son ouvrage. Elle fut rééditée plusieurs fois au cours du XIX^e siècle (1810, 1819, 1847, 1886)¹ ; en 1893, l'édition de celle-ci fut, cette fois-ci, complétée de plusieurs fragments manuscrits de Lavoisier, jusqu'alors inédits et se rapportant à la *Richesse territoriale* : quelques monographies et, surtout, un « Compte général des productions du royaume divisé par chapitres », – une dizaine de balances en valeur par produit, équilibrées en Production et Emploi.

Ce n'est qu'en 1948, pour la première fois semble-t-il, que la *Richesse territoriale* fut analysée dans une optique de comptabilité nationale, dans un article de François Sellier intitulé *Un précurseur sans disciples : Lavoisier*². Déjà, on a dit du chimiste Lavoisier qu'il n'avait en fait « rien » trouvé, comme le rapporte François Dagognet, qui ajoute en réaction et non sans ironie³ : « Notre analyse débutera par Lavoisier et son œuvre, tout simplement parce que c'est lui qui, le premier, a posé le problème et proposé des réponses » (p. 15). Et : « Absolument rien ne subsistera de ce système que Lavoisier a su échafauder [...]. Mais il a écrit les premières équations chimiques » (p. 59). Et encore : « En 1789, déjà, la chimie a dû son statut et son essor moins aux chimistes qu'à un collecteur d'impôts et à un organisateur social. Ce n'est pas là une rencontre de circonstances : un politique a secoué et renouvelé une science végétante, que quelques scolastiques et clercs engourdisaient et obscurcissaient » (p. 209).

La chimie n'est pas notre affaire, mais la similitude des propos frappe. Est-il vrai que Lavoisier soit vraiment resté sans disciples, en matière de richesse nationale cette fois-ci, et si oui, pourquoi ? Telles sont les questions que nous nous proposons d'examiner, en recherchant les raisons d'une si longue indifférence. Nous proposerons ici quelques explications possibles, à titre d'hypothèses que seuls les historiens peuvent valablement confirmer ou infirmer.

LA BROCHURE DE 1791 : UN PREMIER BILAN

Les contemporains, qui ne connaissaient de la *Richesse territoriale* que la seule brochure publiée en 1791, estimaient certainement l'ouvrage de Lavoisier pour son sérieux et sa pertinence, mais vraisemblablement sans y trouver d'originalité véritable. D'ailleurs, le ton de la brochure n'incitait guère à la recherche de nouveautés : le mémoire se présentait comme une réponse à une question circonstancielle, importante mais banale, – déterminer un agrégat significatif de la richesse du royaume, dans le contexte de l'étude par l'Assemblée nationale d'une grande réforme du système fiscal. De tels calculs n'étaient alors déjà plus choses nouvelles et particulièrement vers 1789, où

l'on dénombrerait plusieurs études concurrentes ; l'ouvrage de Lavoisier semblait seulement trancher par son souci évident de clarté et de rigueur dans les définitions et les méthodes de critique de chiffres.

S'agissant des méthodes d'évaluation, le lecteur retrouvait sans peine l'esprit de l'arithmétique politique. S'agissant de la définition du « Revenu net », agrégat proposé par Lavoisier au Comité de l'imposition, on y reconnaissait aussitôt les idées de la Physiocratie. Donc apparemment, rien de vraiment neuf.

Certes, dans les toutes premières lignes de l'« Avertissement », Lavoisier faisait allusion à un grand ouvrage qu'il aurait entrepris dès 1784, mais toujours inachevé en 1791, et dont la brochure ne donnait que les principaux résultats. Pour aussitôt après créditer Du Pont (de Nemours) de l'idée de cet « Ouvrage » et déclarer que les données de base dont il était parti lui venaient également de Du Pont : donc aucune originalité ni prétention à l'originalité, toujours en apparence.

Toutefois, on a remarqué depuis, ou cru remarquer que, dans cette brochure, Lavoisier prenait déjà quelques distances à l'égard des thèses physiocratiques. Le point mérite peut-être qu'on s'y arrête, car il illustre les rapports complexes qu'entretiennent entre eux économistes et comptables nationaux.

Sellier écrit en effet : « ... si la notion de produit net au sens que lui donnaient les physiocrates, a joué un rôle important dans l'élaboration des « Résultats », Lavoisier ne s'y est pourtant pas servilement tenu. Il admet plusieurs « rapports » sous lesquels on peut entendre le « produit ou revenu territorial d'un grand empire » »² (p. 646). Perrot va dans le même sens, en donnant une formulation encore meilleure de la question : « Les comptes de Lavoisier sont au contraire délibérément sectoriels. Adhère-t-il, comme les disciples de Quesnay au postulat de la stérilité artisanale [...] ? Quelques propos le font croire. Mais ce parti ne modifie en rien un calcul agricole qui peut se poursuivre en laissant tout le reste entre parenthèses »¹ (p. 71). L'essentiel vient d'être dit : ce n'est pas tellement ce qu'écrivit Lavoisier qui éclaire, mais ce qu'il fait. En tant qu'économiste, fiscaliste, voire futur redevable, Lavoisier demeure un physiocrate de stricte obéissance ; mais en tant que comptable national, il en va tout autrement, car interfère alors une logique spécifique et nouvelle. Voyons cela de plus près, en examinant les définitions des trois grands agrégats que propose Lavoisier dans son mémoire.

Le premier de ceux-ci, le « Produit territorial en nature », se définit par la somme de toutes les productions du sol, pour l'usage des hommes ou celui des animaux. Le point de départ de Lavoisier sera donc parfaitement et exclusivement physiocratique ; le « théoricisme » (économique), le mal suprême aux yeux de Peuchet (dont nous parlerons plus loin en détail), – vient d'être irrémédiablement consommé par Lavoisier : les commencements absolus n'existent pas...

Mais à partir de là, le comptable national Lavoisier tombe sous l'entreprise d'une nouvelle logique, toute aussi contraignante, celle de l'observation statis-

tique. Lavoisier ne peut que constater que l'ensemble de *toutes* les productions du sol, même limité par les besoins des hommes et des animaux, constitue une catégorie encore trop large pour une observation statistique raisonnable (rationnelle?). C'est dire qu'au regard d'une investigation statistique, même idéalisée, une telle catégorie n'a pas de sens précis. Pour qui s'est colleté effectivement avec ce genre de problème, l'embarras de Lavoisier est plus que significatif dans la présentation, par exemple, du « compte des fourrages » ou celui « des bois », balances qu'on trouve dans les manuscrits encore inédits en 1791. Bref, si le parti pris économique donne l'idée générale d'une nomenclature des productions, ce sont les contraintes de l'investigation statistique qui vont effectivement modeler celle-ci et lui donner une consistance. Telle est l'allure générale du va-et-vient permanent entre la théorie (économique) et l'observation (statistique), celle-ci ayant toujours un petit « quelque chose » de plus que n'a pas celle-là.

Ce produit (ou revenu) en nature reste évidemment inutilisable en l'état (sauf à changer de registre mathématique) et il faut l'agrèger en une grandeur numérique. La solution au problème sera « évidemment » monétaire et rien ne laisse transparaître que Lavoisier y ait vu une quelconque difficulté conceptuelle. En revanche, en bon physiocrate, Lavoisier va chercher à éliminer les « doubles et triples » emplois figurant dans le « Produit territorial en nature » et aboutir à ce qu'il appelle le « revenu territorial en argent », ou plutôt, écrit-il, « *la portion du produit territorial susceptible d'être converti en argent* ». Tout cela, c'est encore et toujours du Quesnay, et c'est encore du « théoricisme » : l'option normative se dissimule mal dans les connotations péjoratives qui s'attachent au mot « double emploi » ; un « double emploi », cela doit s'éliminer. Or, quels que soient les avantages formels qu'on trouve au concept de valeur ajoutée (son invariance vis-à-vis des regroupements d'entreprises), rien n'empêche de considérer également le Produit territorial en argent, brut des doubles emplois : c'est ce qu'ont fait les comptables nationaux soviétiques, c'est une des variables du tableau des échanges interindustriels (devenu, aujourd'hui, Tableau Entrées Sorties).

Cela dit, dorénavant, Lavoisier peut manœuvrer en toute liberté : « *Je pourrais distinguer encore ici le produit territorial à l'usage des hommes [notre revenu national] le produit territorial à l'usage des animaux [une consommation intermédiaire de l'Agriculture, à nos yeux] ; mais ces distinctions, et quelques autres, exigeraient des développements trop étendus [que je réserve] pour l'ouvrage lui-même, dont je n'ai pour objet que de présenter ici un extrait* ». Dire que, dans ces allusions, Lavoisier commence à prendre du champ par rapport aux physiocrates reste affaire d'appréciation. Pour notre part, nous pensons que Lavoisier est et reste physiocrate, mais aperçoit maintenant la possibilité de construire un système d'agrégats partiels, pouvant être ensuite combinés de façons différentes, selon les idées de chacun : c'est peut-être déjà la philosophie des Tableaux Economiques d'Ensemble, par laquelle se distingue la comptabilité nationale française des *National Accounts* anglo-

saxons, plus sensibles à la seule mise en évidence de certains grands agrégats considérés dans leurs relations mutuelles.

Ces allusions de Lavoisier soulignent encore la différence entre la démarche descendante du théoricien ("top down") de celle du comptable national qui serait plutôt spontanément ascendante ("bottom up") : croire que les deux démarches se rencontrent harmonieusement est une illusion, à laquelle nous sommes toujours trop facilement enclins. Bien au contraire, les deux parties doivent y mettre chacun du sien, pour que la théorie s'adapte aux réalités de l'observation, et l'équilibre atteint reste toujours précaire.

Le dernier agrégat, le « Revenu net », est l'agrégat central de la brochure de Lavoisier. C'est la partie du Produit territorial en argent qui forme le revenu des propriétaires fonciers, brut de l'impôt que l'Assemblée nationale se propose de leur réclamer. Lavoisier estime ce Revenu à 1 200 millions de livres.

Bien entendu, dans tout cela, on note aussitôt que Lavoisier identifie le Produit au Revenu. Jusqu'à quel point peut-on créditer Lavoisier de la mise en forme de ce qu'on appellera plus tard la « triple optique de la comptabilité nationale » est une intéressante question historique que nous laisserons aux spécialistes.

QU'ÉTAIT, AU JUSTE, LE GRAND PROJET D'UNE RICHESSE TERRITORIALE ?

Dans l'« Avertissement » de la brochure, Lavoisier évoque donc un grand projet, celui d'un « ouvrage de longue haleine », mainte fois abandonné et toujours repris, celui de la « Richesse territoriale du royaume de France ».

A ce sujet, Sellier écrit : « *L'ouvrage lui-même, dont Dupont de Nemours avait donné la première idée est perdu. Nous n'en savons que peu de chose et Lavoisier le considéra toujours comme imparfait* »² (p. 644). De même Perrot s'interroge : « *Lavoisier n'a jamais terminé l'ouvrage qu'il préparait [...] Qu'en reste-t-il aujourd'hui ? De minces résultats publiés sur ordre de l'Assemblée constituante en 1791 [plus] quelques fragments de la Richesse territoriale retrouvés dans les manuscrits familiaux* »²⁵ (p. 5). Peut-on raisonnablement espérer retrouver un jour une masse d'inédits de la *Richesse territoriale* qui éclairerait le Projet d'un jour nouveau ? Tout est certes possible, mais si même quelque chose de semblable a existé et subsiste encore, ce serait sans doute tout au plus des brouillons fugitifs ou des manuscrits d'intérêt secondaire, qui ne nous apprendraient vraisemblablement rien d'essentiel que nous ne sachions déjà.

L'idée de l'ouvrage perdu pourrait tirer son origine d'une note d'Edouard Grimaux, éditeur du sixième et dernier volume des *Œuvres complètes* de Lavoisier (1893), – note où il est question de « *fragments inédits de son grand ouvrage* ». Le mot « fragment » prête à malentendu fâcheux, car ni Grimaux, ni Schelle n'avancent l'idée d'une « perte » dans leur

Lavoisier, statistique agricole et projets de réformes (Guillaumin, Paris, 1894), où, en revanche, ils parlent bien d'une *Richesse* restée « à l'état d'ébauche » (p. L). D'autant plus que, dans son *Lavoisier d'après sa correspondance...* (Alcan, Paris, 1888), Edouard Grimaux insiste bien sur l'ordre que mettait Lavoisier dans la tenue de ses papiers, sur la méticulosité des agents chargés de dresser l'inventaire des biens du condamné et sur la parfaite restitution de ceux-ci à M^{me} Lavoisier, en avril 1796 (pp. VII-VIII et 315 à 321). Quand on considère la nature du chef d'inculpation retenu contre les fermiers généraux, la notoriété en tant que savant dont jouissait déjà Lavoisier, l'affection de sa femme et de ses amis, on imagine mal qu'une masse d'écrits d'allure « comptable » ait pu alors échapper d'abord à la vigilance soupçonneuse, puis à la piété du souvenir.

Peut-être que cette idée toute hypothétique de « perte » a-t-elle contribué à nous persuader que nous en saurions trop peu sur Lavoisier, comptable national, pour voir dans la *Richesse* une étape significative dans l'émergence du concept de comptes nationaux.

En fait, pensons-nous, tout ce que nous avons à savoir du Projet figure déjà dans la brochure de 1791 et les quelques fragments qui sont venus s'y ajouter par la suite. S'il en était bien ainsi, le Projet de Lavoisier s'articulerait en trois points : une visée institutionnelle, – la création d'une administration de la statistique au service des gouvernants et du public ; l'esquisse d'un programme pour une telle institution officielle ; un projet méthodologique pour fonder en raison le programme en question.

Déjà la fin du « Discours préliminaire » au mémoire proprement dit laisse poindre l'intention : « *Tel est le plan que je m'étais formé, et dont je n'ai exécuté que la plus faible partie. Mais ce qui présentait pour un particulier des difficultés presque insurmontables deviendra facile pour l'Assemblée nationale, dès que cet objet lui paraîtra digne de son attention. Ce qui l'intéresse pour le moment est de connaître à quelle somme numéraire s'élève le revenu net du royaume, le seul qui soit susceptible d'être imposé* » (notons le « pour le moment »).

Mais c'est l'« Avertissement » qui ne laisse plus place au doute, un « Avertissement » écrit par Lavoisier après que le mémoire eût reçu l'accueil favorable que l'on sait. Cet « Avertissement » se dispose en deux moitiés à peu près égales. Dans la première partie, Lavoisier commence donc par un hommage au député Du Pont, membre du Comité de l'imposition (comité présidé par le duc de La Rochefoucauld), inspecteur général du commerce⁴ et, selon Marietti, le premier directeur du « Bureau de renseignements », qui aurait été créé par Necker vers 1788, en forme de « Bureau de la balance du commerce »^{5,6} ; ce qui souligne la communauté des idées. Puis Lavoisier s'étend sur l'imperfection, la difficulté et le manque de permanence de son travail, dont cependant l'utilité des résultats est certaine, de par l'accueil positif par le Comité de l'imposition et l'Assemblée nationale elle-même. Travail également utile au public, en l'occurrence les économistes (et par conséquent

indirectement utile à l'homme d'Etat qui pourra être mieux conseillé, ce que dira clairement Peuchet en 1803).

La seconde partie reprend l'argument de l'utilité publique, en regrettant que le besoin d'information nécessaire à la tâche projetée n'ait pu être réellement satisfait, faute de prévoyance administrative dans le passé. Il est temps que l'initiative publique vienne relayer les initiatives privées. Suit la conclusion, du meilleur effet : maintenant que tout est possible, puisque le pays dispose déjà depuis longtemps d'une administration adéquate, il suffit de créer un Etablissement consacré à l'étude de la richesse nationale (un établissement que seule la France peut réaliser et qui serait sans pareil dans le monde, – ce qui ne gêne rien) : « ... *l'Assemblée n'a qu'à le désirer et le vouloir* ».

Selon Marietti ⁽⁶⁾, pp. 10 à 13) – après Levasseur ⁽²³⁾, pp. 273-274) et Meitzen ⁽¹⁶⁾, p. 25) – Necker aurait concrétisé son projet de bureau de statistique générale, en créant le bureau de la balance du commerce au cours de son second ministère. Block est beaucoup plus réservé à ce sujet ⁽⁹⁾, p. 26). En fait, le raccourci historique de Marietti désigne une réalité complexe à plusieurs égards.

L'idée d'une administration chargée de la statistique générale existait déjà chez Gournay sous le terme de « Bureau de renseignements ». L'idée et le terme furent repris par Necker. Dans son *Essai* Peuchet affirme qu'un « Bureau de renseignements » fut alors effectivement créé et aurait été à l'origine du fameux Bureau de la balance du commerce²⁴ (p. 6); quoique, un peu plus tard, dans le *Discours* cette fois-ci, les choses soient présentées moins clairement⁵ (p. XXI). Venons-en au Bureau de la Balance lui-même qui, lui, a bel et bien existé et même deux fois plutôt qu'une.

Il existait, en effet, depuis le début du XVIII^e (1713), un « bureau de la balance du commerce », chargé de la statistique du commerce extérieur. La qualité de cette statistique fut fortement critiquée et, en 1779, Necker chargea Dupont de rédiger un rapport sur cette question. Passant outre aux conclusions du rapport de Dupont, somme toute favorables à ce bureau, Necker décida de créer la même année un autre « bureau de la balance du commerce ». Ce second bureau fonctionnera dès 1781, avec des moyens nettement accrus, en parallèle avec l'ancien bureau, jusqu'en 1783, année où celui-ci sera absorbé par celui-là. En 1785, Dupont et Boyetet sont chargés de dresser « un tableau raisonné et circonstancié de la balance du commerce tant extérieur qu'intérieur »²².

Quelles étaient les intentions réelles de Necker, dans cette opération, en apparence déconcertante? Marietti nous suggère que le nouveau bureau était prévu pour des attributions statistiques dépassant la seule statistique du commerce extérieur. C'était certainement le dessein véritable de Necker, dans ce qui fut, à l'évidence une opération de pure tactique administrative : aussi, 1783 peut-être, et 1788, sûrement, marquent

finalement l'échec de ce projet de « bureau de renseignements »²². Aux spécialistes de nous préciser tout cela.

L'ORIGINALITÉ CACHÉE DE LA RICHESSE TERRITORIALE :
LE PROJET MÉTHODOLOGIQUE

On ne s'attardera pas sur le second volet du Projet de Lavoisier : La disposition en chapitres des « Résultats » fournissait à elle seule une première base d'organisation possible de l'Etablissement que Lavoisier appelait de ses vœux. Voyons plutôt les principes méthodologiques qui auraient pu servir de guide à cette administration. Ces principes (deux en tout) sont énoncés dans le « Discours préliminaire » à la brochure de 1791 ; les inédits ultérieurs ne font qu'illustrer la méthode dans ce qu'elle a d'essentiel.

Lavoisier commence par définir ses agrégats, et nous en avons déjà longuement parlé. Aussitôt après, il va poser et justifier deux grands principes : « ... je passe aux principes généraux qui doivent servir de guide dans les recherches qu'on peut faire [sur les trois agrégats en question] ». Là commence la véritable originalité de Lavoisier, croyons-nous, une originalité qu'il faut cependant découvrir. En eux-mêmes, les deux principes nous paraissent évidents, comme ils devaient l'être aux contemporains. Le premier énonce que tout ce qui se produit se consomme et le second que la consommation totale est le produit de la consommation moyenne des individus par leur nombre.

Chose déjà remarquable, Lavoisier se sent obligé de justifier ses principes, une justification que pourtant personne ne songeait à lui demander en 1791 (ni même en 1989, peut-être). Mais la justification ne couvre, hélas, que cinq à six paragraphes du « Discours préliminaire » : ici, on peut véritablement regretter le laconisme de Lavoisier, souhaiter une relecture à partir de cette grille de lecture particulière de tout ce que nous possédons de Lavoisier, voire rêver de la découverte de quelque texte inédit qui répondrait en totalité ou en partie aux nombreuses interrogations que se pose le lecteur d'aujourd'hui.

Pour clore ce chapitre, notons incidemment que, comme Necker, Lavoisier est partisan de l'ouverture des statistiques au public (se rappeler la fameuse lettre de Lavoisier à l'Abbé Baudeau, du 1^{er} octobre 1775). Cette publicité de la statistique, acquise en France dès la Révolution, est un événement dont on ne sous-estimera pas l'importance.

On relèvera encore la démarche mesurée de celui qui, ailleurs, a établi expérimentalement le principe du « rien ne se perd, rien ne se crée » et qui ne songe pas un seul instant à transposer le principe, sans autre forme de procès, d'une science à l'autre. Mais le plus remarquable est que, paradoxalement, la gaucherie des justifications données par Lavoisier de ses deux principes ou, plus exactement, du seul premier. Car avant de conclure d'une façon peu convaincante par : « il y a donc, au moins pour la majeure partie des productions territoriales du royaume de France, une équation, une égalité

entre ce qui se produit et ce qui se consomme : ainsi, pour connaître ce qui se produit, il suffit de connaître ce qui se consomme et réciproquement», – Lavoisier tâtonne et hésite vraiment beaucoup.

Qu'en concluons-nous ? D'abord, que Lavoisier fait bien de vouloir donner une justification du principe, car un principe exige une raison, à la différence de l'axiome. Ensuite, que ce qui est évident pour tous ne l'est pas tout à fait pour Lavoisier, preuve que « l'évidence » de l'énoncé, en 1791, reposait sur une masse d'idées communes et floues. Preuve aussi qu'en 1791, toujours, Lavoisier n'avait pas trouvé une autorité intellectuelle qui aurait pu lui faciliter la démonstration : Certes, pour Boisguilbert, la dépense de l'un faisait la recette de l'autre, mais ce n'était pas tout à fait en ces termes que se posait le problème pour Lavoisier ; quant au « Zig-zag » de Quesnay, il en avait éberlué plus d'un.

Il vaut la peine de découvrir les difficultés auxquelles achoppe Lavoisier dans sa tentative de justification du premier principe. C'est qu'à la différence du Keynes de la *Théorie générale*, par exemple, qui, pour démontrer ses fameuses équations, pose des définitions pour les retrouver en conclusion par un simple jeu formel, – Lavoisier distingue le plan de la définition, où les variables de l'équation sont seulement nommées, de celui de l'observation où ces variables reçoivent par une autre définition (métrologique, dirions-nous) un contenu concret et précis. Certes, Lavoisier distingue malaisément ces deux plans, mais il les distingue et c'est cela qui constitue le fait nouveau.

Lavoisier se heurte encore à un système statistique lacunaire (mais il en est toujours et partout ainsi pour le comptable national) et, surtout, à un système tout à fait inadapté au genre de travaux entrepris par lui. Et les données monographiques disponibles se rapportent à des années anciennes, au mieux, voire à aucune année précise. Sans parler des stocks, les chiffres du commerce extérieur font défaut à Lavoisier ou, plus exactement, Lavoisier ne sait comment utiliser ceux qui existent. A ces difficultés déjà considérables vient peut-être s'en ajouter pour Lavoisier une autre : une possible réticence à mettre sur un même pied, par exemple la production et l'importation (qui sont pour nous deux « ressources », sans l'ombre d'une hésitation aujourd'hui). Mais c'est bien l'occasion de relever que dans les balances des inédits postérieurs à 1791, Lavoisier met en regard de la production ce qu'il appelle déjà un « emploi », plutôt qu'une « consommation »).

Le fait que Lavoisier n'ait finalement pas su tirer profit des statistiques de commerce extérieur existantes alors (et elles existaient) montre surtout que Lavoisier n'a jamais réussi à trouver le temps nécessaire pour résoudre le problème conceptuel ainsi posé : certes, la *Richesse* ne fut qu'une ébauche.

Tout cela explique bien des choses et, en particulier, pourquoi Lavoisier ne rapporte ses résultats à aucune année précise, mais seulement à une année « moyenne », à une année « commune ». Et déjà, dans la brochure, Lavoisier

laisse voir une intention de réflexion sur les manières d'actualiser les chiffres d'une année « commune » : une autre originalité.

Bref, la *Richesse territoriale* représente une étape historique notable, dans la genèse du premier principe; une histoire particulière qui mérite d'être approfondie davantage.

Après cela, Lavoisier expédie littéralement le second principe en un paragraphe très bref. Bien entendu, la « moyenne », dans l'énoncé de ce second principe est à prendre au sens de « multiplicateur », terme habituel de l'Arithmétique politique. La preuve que Lavoisier est loin d'être convaincu par ses propres justifications du premier principe est qu'il recourt ici, pour la première fois, à l'argument de l'évidence, une évidence qu'il applique rétrospectivement au premier principe, comme pour couper court aux doutes qui l'habitent : « *Un second principe également évident, c'est que la consommation totale [...] est égale à la consommation moyenne des individus multipliée par leur nombre* ». Tout cela n'est pas très honnête, mais ne chargeons pas trop Lavoisier : la brochure de 1791 n'était pas le lieu opportun pour poser deux problèmes différents, tout aussi ardu l'un que l'autre, – celui de la connaissance du tout à partir de données monographiques; celui de l'Arithmétique politique de William Petty opposée à l'Anatomie politique du même Petty. Le premier problème n'a été vraiment abordé qu'au début de notre siècle, quant au second, il reste toujours ouvert. Peut-on avancer, sans trop y croire en vérité, que Lavoisier ait songé ou cru à une *göttliche Ordnung* économique? Si cela était, on pourrait alors faire de Lavoisier un précurseur de Leontief, dont la comptabilité nationale si particulière repose essentiellement sur une cohérence extra-comptable.

ETRE COMPTABLE AU XVIII^e SIÈCLE

Nous pouvons voir aujourd'hui que le Lavoisier de la brochure de 1791, déjà, pensait et agissait en authentique comptable national avant la lettre. Discernons maintenant trois raisons qui, selon nous, ont masqué pendant si longtemps une telle originalité de pensée.

La première raison est certainement qu'en 1791 l'opinion ne voyait dans Lavoisier qu'un simple calculateur d'agrégats, après beaucoup d'autres, seulement plus soucieux qu'à l'ordinaire de préciser sa méthodologie du calcul : en somme dirions-nous aujourd'hui, Lavoisier n'aurait pas cherché à dégager des principes de comptabilité nationale (ou d'Anatomie politique), mais se serait employé plutôt à fixer ceux de l'Arithmétique politique (la première réédition de la brochure, celle de Roederer en 1795, classe bien cet opuscule dans les « ouvrages d'arithmétiques politique »). Mais la présomption du contraire, sinon la preuve, est que Lavoisier fait passer au second rang le très important principe de la moyenne (du multiplicateur), pour concentrer toute son attention sur le principe de l'égalité des emplois et des ressources par type de production.

Lavoisier ne voyait-il dans son premier principe qu'une simple méthode de recoupement et de critique de vraisemblance des évaluations? Peut-être : d'ailleurs plusieurs passages du Discours préliminaires tendraient à le faire croire, notamment celui où Lavoisier compare sa méthode à celle des cartographes. Cependant, et le point mérite d'être souligné, quand il s'appuie sur le travail de Paucton (évaluation de la surface totale du pays), pour fixer la limite supérieure des surfaces cultivées et non cultivées, Lavoisier ne songe nullement à en tirer un autre « principe ».

La seconde raison est une lacune de la *Richesse territoriale*, celle d'un troisième principe qui veut que les ressources totales d'un agent soient égales aux emplois totaux qu'il en fait (un principe qui, lui, peut se démontrer rigoureusement à partir des règles de la comptabilité à partie double connues, en 1791, déjà depuis trois siècles). L'eût-il énoncé quelque part dans le « Discours », même à titre de simple pierre d'attente, que Lavoisier aurait été véritablement le père de la comptabilité nationale française; les lecteurs éclairés de la brochure n'auraient alors pas pu ne pas voir que les principes ainsi énoncés étaient plus que la codification des méthodes d'évaluation arithméticiennes et qu'ils caractérisaient quelque chose de vraiment nouveau : une cohérence économique d'ensemble.

Cela, Lavoisier ne l'a pas fait. L'a-t-il seulement envisagé? On peut évidemment tout imaginer, mais la réponse la plus vraisemblable est non. Certes, les physiocrates s'intéressaient très concrètement aux comptes des exploitations agricoles⁷ et, en tant que fermier général et propriétaire foncier, Lavoisier devait s'intéresser à la comptabilité, plus qu'aucun autre : d'ailleurs, ne trouve-t-on pas dans la bibliothèque de Lavoisier « des manuels de comptabilité marchande » ?¹ (p. 52).

Certes, mais il existe un abîme entre savoir lire des comptes d'exploitations, savoir la partie double, voire la pratiquer, – et pouvoir prendre du recul par rapport à un système de comptes pour en abstraire et interpréter économiquement l'architecture formelle. Que voulait donc dire « être comptable », dans les milieux éclairés du XVIII^e siècle, quand on sait, par exemple, que Sully avait déjà refusé le projet de Simon Stevin d'appliquer la comptabilité à partie double à la comptabilité publique (ce qui ne sera fait par Mollien qu'en 1806, seulement⁸), une comptabilité publique qui restait toujours pour Quesnay « un technique mystérieux » ? Et même encore aujourd'hui, lorsqu'on se rappelle que, quand furent élaborés les premiers Tableaux des Opérations Financières, leur raccordement aux comptes économiques avait émerveillé plusieurs.

Si donc Lavoisier fut comptable, en tant que « comptable national », il ne le fut que pour une comptabilité seulement à partie simple : La comptabilité du « Produit net » (chapitres VII et VIII) se présente bien ainsi et peut tout au plus être prise pour une préfiguration de ce qu'on appellera bien plus tard le « budget national ».

Ici, on pourrait dire que Lavoisier préfigure plus les *National Accounts*, tels que les concevra Richard Stone en 1941, et surtout en 1947,

que la *comptabilité nationale* imaginée par Robert Froment en 1945. Nous sommes bien loin de couper les cheveux en quatre : l'approche de Froment rend difficile, sinon impossible, un sophisme subtil que permet la présentation par les « comptes de la Nation », sophisme dont l'exemple-type est celui qu'on trouve dans le manuel de comptabilité nationale des Nations-Unies (le fameux *Blue Book*). Ce sophisme se glisse dans un *et cætera* innocent, qui fait passer sans transition du très simple (les « quatre comptes de la Nation ») à l'extrême complexité d'une présentation matricielle à géométrie variable. Espérons que les experts qui président à la toute prochaine révision du SCN ne répéteront pas les mêmes erreurs, cela pour la trentaine d'années à venir...

Personnage unique, Lavoisier marque la fin d'une époque et en annonce une autre qui se laisse à peine deviner. Si on se risque à une métaphore linguistique audacieuse : Lavoisier est l'expression finale et épurée du langage collectif intérieur physiocratique. Il pourrait alors apparaître comme dénué d'originalité, d'autant plus qu'ici, à considérer sa correspondance, sa vocation de comptable national semble bien tardive, et qu'il reste un amateur pressé, partagé, dispersé. Mais quel amateur ! Ce que produit Lavoisier en 1791 précise et va bien au-delà de ce qui n'était alors que pensé et désiré avec plus ou moins de netteté : Lavoisier met au net ni plus ni moins que le volet statistique de la Physiocratie.

Personnage unique, il l'est : après 1794, Lavoisier a et aura régulièrement des lecteurs, mais aucun disciple, même médiocre.

Nous allons maintenant examiner une troisième raison de la longue méconnaissance de l'originalité de la Richesse territoriale, une raison qui tient aux deux autres. Paradoxalement, c'est le succès même de l'idée centrale du Projet : création d'un établissement de statistique officielle, – qui étouffera encore davantage l'originalité de Lavoisier.

LA STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE NE SERA PAS COMPTABLE :
QUAND PEUCHET ECLIPSE LAVOISIER

A la fin du XVIII^e siècle, les esprits sont largement préparés à l'idée d'une administration à vocation statistique, et Lavoisier y a contribué à sa manière. Un bureau de la statistique viendra concrétiser cette attente, aux alentours de 1800 (François de Neufchâteau, Lucien Bonaparte, Chaptal), après des commencements modestes, peut-être mouvementés et laissant subsister encore, semble-t-il, quelques interrogations historiques ; c'est ce bureau qui, après divers avatars, deviendra la Statistique Générale de la France, l'ancêtre de notre actuel I.N.S.E.E.

Quoi qu'il en soit, en 1800, l'avenir semble prometteur : Napoléon Bonaparte lui-même n'avait-il pas défini la « statistique politique » comme le « budget des choses » et ajouté « *sans budget point de salut* » (cité par Maurice

Block⁹, p. 27). Un personnage nous paraît être particulièrement représentatif de cette époque-charnière : Jacques Peuchet, (1758-1830) auteur du « Discours préliminaires » à la *Statistique Générale* que publia Herbin en 1803⁵.

Peuchet découvre la statistique en 1785, grâce à l'abbé Morellet. De cette assez brève collaboration, il tirera l'idée et une partie de la matière d'un volumineux projet, le *Dictionnaire universel de la géographie commerciale*. Le travail, rondement mené, fut terminé vers 1798, année où fut publié un *Plan* de l'ouvrage¹⁰. Le *Dictionnaire*, lui, fut publié en 1800. Entreprise doublement heureuse : le *Dictionnaire* ne se perdit point et attira l'attention générale sur l'auteur, dont celle de Chaptal. En 1801, Chaptal, alors ministre de l'intérieur, fit donc appel à Peuchet pour organiser le travail du bureau de statistique, récemment créé dans le ministère.

Ce qui était demandé à Peuchet était de résoudre le vieux problème des gouverneurs, intendants et autres préfets : centraliser les rapports et les exploiter. Peuchet adopta la solution traditionnelle (Venise, décrets de 1268 et 1296 à l'usage des ambassadeurs¹¹, p. 217), celle du questionnaire-modèle. Il ne restait plus à Peuchet qu'à rédiger les questions et à gloser sur les *Staatsmerkwürdigkeiten* d'Achenwall. Ici, on lira avec profit le livre tout récent de Marie-Noëlle Bourguet²⁶, où l'on trouvera, en particulier, la Circulaire du 19 germinal an IX que Chaptal adressa aux préfets des départements (donnée en Annexe, pp. 413 sq.).

Le *Discours* laisse apparaître un homme professionnellement épanoui ; et il semble qu'il fut apprécié. Cependant réussit-il vraiment ? Peut-être bien que non, puisque, dans le *Discours*, Peuchet rejette la responsabilité de difficultés d'application rencontrées non sur le questionneur mais sur les questionnés, c'est-à-dire les Préfets. Cela en toutes bonne foi et innocence...

Très au fait des travaux statistiques de son temps, Peuchet brosse tout au long de son *Discours* le portrait d'un type nouveau de fonctionnaire, le statisticien. Ce fonctionnaire sera un statisticien pur et dur, qui entend rester constamment « au ras des pâquerettes », dirions-nous aujourd'hui. Observant scrupuleusement et sans passion les faits bruts tels qu'ils s'offrent dans leur vérité première, le statisticien de Peuchet les rassemble, les organise sans les déformer, pour les présenter enfin au public sans commentaires oiseux : les commentaires, même mathématiques, obscurcissent.

Aussi, d'une plume alerte et souvent acerbe, Peuchet dénoncera avec constance les économistes aux théories fumeuses et éloignées des faits (surtout ceux qui passent leur temps « à dénigrer les ministres »), – ceux qui veulent introduire la mathématique en statistique, compliquant inutilement la présentation du chiffre objectif et neutre, celui qui parle de lui-même. Il foudroie aussi le malheureux Playfair, celui des *Elémens de statistique*, dont Donnant venait de publier une traduction française, l'année précédente¹², parce que l'ouvrage comportait des encarts graphiques : « cette nouveauté, écrit Peuchet, ne peut

rien ajouter à la statistique ; l'on n'a jamais vu que l'application inusitée des méthodes d'une Science à une autre en ait avancé les progrès. Ces tours de force peuvent en imposer ou amuser les esprits qui aiment les formules symboliques, mais ne peuvent que déplaire à ceux qui veulent une instruction solide et claire ». On s'explique, après cela, l'austérité de nos annuaires statistiques jusqu'à une époque très récente, car Peuchet sera entendu.

Foville remarquera à ce propos, en parlant du *Statistical Abstract* anglais qui, en France, fit une très vive impression en 1831, (comme nous le raconte Moreau de Jonnés¹³, p. 169) : « *La statistique n'est pas chose si simple qu'elle puisse se passer de tout éclaircissement. C'est le goût des Anglais de voir ainsi des milliers de nombres défilier devant eux en silence, comme des soldats qu'on jasse en revue* »¹⁴ (pp. IV et V).

Essayons de pénétrer la logique de Peuchet. Il existe trois disciplines susceptibles d'être utiles à l'homme d'Etat : la Statistique, l'Economie politique et l'Arithmétique politique. L'Economie politique ne devient science (utile) que grâce à la Statistique (Lavoisier l'avait déjà dit). L'Arithmétique politique n'est qu'une science auxiliaire, très utile à la statistique, pourvu qu'on utilise avec discernement les résultats qu'elle propose : « ... *la Statistique [...] consistant toute en faits et en résultats, l'Arithmétique politique, qui peut lui en faciliter quelquefois la connaissance par le calcul analytique, et le rapprochement de certaines données, peut aussi l'induire en erreur, et ne lui offrir que des quantités trop fortes ou trop faibles, sans qu'il y ait moyen de fixer l'incertitude* » (remarquons au passage, la vive conscience de la précision du chiffre, chez Peuchet, une critique cependant à double tranchant que Foville retournera contre la statistique elle-même).

Un dernier passage du *Discours* achève de nous éclairer ; le voici : « *Tous les renseignements obtenus par la correspondance des Préfets sont dégagés des observations qui les accompagnent ou des preuves qui les constatent. Ils sont ensuite classés sous des chefs généraux en forme de Tables, et présentent d'un seul coup d'œil les résultats statistiques de toutes les branches de la richesse publique. Mais cette Méthode qui est très-bonne pour un Ouvrage fait sous les yeux de l'Administration, qui en garantit l'exactitude, conviendrait peu à tout autre, où l'on aime à voir et à connaître les preuves des aperçus et des calculs présentés par l'Auteur* ». Ces lignes résumant parfaitement l'idée que se fait Peuchet de la statistique et l'opposition qu'il établit entre l'initiative publique et l'initiative privée, quant à la qualité des travaux qu'on peut en attendre, c'est-à-dire, finalement, entre la Statistique et l'Arithmétique politique (telle que l'entendait Peuchet).

Comment situer Lavoisier dans ce contexte doctrinal ? Très modestement et c'est le point qu'il faut souligner : bien que Lavoisier soit cité élogieusement pour sa brochure de 1791, dans le *Discours* de 1803, Peuchet n'accorde visiblement qu'un succès d'estime à cet opuscule ; ce n'est qu'un bon annuaire statistique, parmi d'autre. Lavoisier est définitivement ravalé au rang d'un simple calculateur d'agrégats¹⁵.

La doctrine de Peuchet ne manque ni de panache, ni d'une certaine cohérence et fut certainement nécessaire à une statistique officielle qui commençait seulement à s'affirmer. Mais elle ne pouvait manquer de creuser un abîme d'incompréhension et de malentendus entre l'économiste et le statisticien. Elle condamnait surtout, et à jamais semblait-il, le principe même d'une comptabilité nationale officielle, qui prenait à peine conscience d'elle-même. Peuchet éclipsait bien Lavoisier pour longtemps encore.

The wrong man in the right place? The right man in the wrong place? Si l'on se place au niveau de compréhension historique où les hommes peuvent être portés par des mouvements profonds qui dépassent leurs personnes, 1801 apparaît comme une pièce jouée d'avance.

Personnage emblématique par excellence, Peuchet est le représentant interchangeable d'une statistique qui répond parfaitement à l'attente de la société d'alors. C'est l'adéquation parfaite de la statistique de Peuchet avec les idées et les besoins de ce siècle qui fait qu'on puisse parler de l'influence durable de Peuchet, même une fois celui-ci oublié.

Peuchet peut se ranger commodément dans ce qu'on a appelé l'École de la statistique descriptive allemande (la *Staatskunde*) : John, Meitzen l'ont fait¹⁶ ; nous également, qui classerions volontiers Peuchet dans ce que nous appellerions volontiers la Statistique d'Achenwall, celle sans les quatre causes de Conring, sans le *Vires unitae agunt*, le relativisme et la *stillstehende Geschichte* de Schlözer, la statistique en vrac, plus préoccupé de la délimitation des frontières de son domaine que de la solidarité des éléments constitutifs de celui-ci¹⁷. Cette statistique sûre de son objet, mais à la recherche de ses méthodes, préside à la création des bureaux de statistique, phénomène général, propre au XIX^e siècle. Un exemple particulier est celui de la Russie, où l'influence française était pourtant si forte. Néanmoins A.A. Kaufmann attribue la création du premier bureau russe en 1802 et toute l'organisation de la statistique impériale à l'influence exclusive de l'école allemande, celle de Schlözer, plus particulièrement ; et il en a été de même, ajoute-t-il, dans toute l'Europe septentrionale¹⁸. Le choix de Chaptal fut donc tout à fait judicieux, car il répondait parfaitement aux besoins d'une opinion qui, si elle s'intéressait à quelques agrégats considérés en eux-même, n'avait cure de leurs interpendances, au point de n'y voir que des commodités de calcul. Ce choix aurait-il pu, en 1801, tomber sur un Lavoisier ?

Pour notre part, nous répondrons par la négative à cette dernière question. Ce qu'on pourrait considérer comme l'aboutissement statistique logique de la Physiocratie se manifeste pendant la brève période qui va de 1781 à 1791 (le temps fort de la *Richesse* de Lavoisier). En 1801, il ne reste plus rien de ce qui apparaît maintenant comme un feu de paille ; en 1801, un Lavoisier ne pouvait plus rien faire ; et, comme le dit si bien Sellier, Lavoisier reste sans disciple. Mais à aucun moment oublié (on dirait exactement le contraire de Peuchet).

On ne voit, à vrai dire que Gregory King qui puisse être valablement rapproché de Lavoisier, quant aux ambitions théoriques, démarche calculatoire

et, finalement, même absence de suite¹⁹. En 1791, bien avant le mot, Lavoisier est un comptable national aux idées trop avancées, pour l'opinion ordinaire, trop risquées par rapport aux possibilités concrètes d'observation, pour l'exigence scientifique. A partir de 1801, Lavoisier n'est plus qu'un physiocrate attardé.

CONCLUSION

Peuchet, qui fut le collaborateur de Chaptal²⁰, écrivit en 1803, pour ainsi dire, le manifeste de la statistique officielle. La Statistique impériale aura beau sombrer avec l'Empire en 1812, l'idée même demeurera vivante, pour reprendre corps en 1831, en devenant le Bureau de la statistique générale de la France. A partir de 1835, la publication d'une longue série d'annuaires statistiques traduira la pérennité de la fonction : Le « Rapport au Roi » du ministre du commerce de l'époque, Tanneguy Duchâtel, qui ouvre le premier volume²¹ de cette série souligne une continuité de doctrine qui remonte à Peuchet. Bref, la statistique est et reste la perception immédiate des faits qui se suffisent à eux-mêmes.

Tel fut le paradoxe historique : le succès de l'idée d'une statistique officielle, prônée par Lavoisier, dépréciait d'autant la valeur intrinsèque de la *Richesse territoriale* et faisait oublier l'originalité qui s'y cachait.

La position de Peuchet n'était évidemment pas tenable à terme. Là aussi, le succès dévoilait, dans le même temps, les faiblesses, les limites de la statistique administrative et suscitait la critique. Nous avons déjà cité Foville critiquant la statistique conçue comme simple présentation d'une poussière de faits; citons encore le même Foville écrivant en 1887 : « *Nous avons entendu cent fois [...] le regret qu'il fût si difficile de se renseigner exactement sur les faits même les plus courants de la vie nationale. Ce n'est point qu'il y ait disette de documents [ce qui manque] c'est un manuel qui les résume [...]. Car la statistique officielle est loin d'être indiscutable. Partout où elle n'a pas pour point d'appui une véritable comptabilité, il lui faut vivre d'approximations et son tort est de n'en point convenir volontiers. Rien de plus trompeur que la précision mathématique qu'elle affecte là même où ses évaluations laissent une part considérable à l'erreur ou du moins à l'incertitude. Quand elle chiffre à un hectolitre près nos récoltes annuelles, elle laisse croire aux lecteurs confiants qu'elle en connaît très exactement l'importance, tandis qu'elle devrait s'estimer heureuse de pouvoir garantir à 5% près de si délicates estimations* ». Foville ne distingue plus la Statistique de l'Arithmétique politique et somme le statisticien de rendre compte de la précision des chiffres. Et, surtout, Foville entreprend déjà la réhabilitation d'une comptabilité nationale, nécessaire parce qu'elle résume et éclaire et parce qu'elle assure mieux la sûreté du chiffre.

Nous ne nous exagérerons cependant pas l'influence positive ou négative d'un Lavoisier, d'un Peuchet ou d'un Foville sur le cours des événements, car

il faudra des motivations autrement plus pressantes pour que naisse vraiment la comptabilité nationale. Mais, à cette occasion, on ne peut s'empêcher de penser ce que disait Keynes du bon sens pragmatique de l'homme d'action : qu'il n'est souvent que réminiscences des théories de quelque obscur universitaire du siècle précédent.

Il appartiendra à un soviétique de réaliser intégralement en 1925 le grand projet d'une *Richesse territoriale* : communauté de projet et, peut-être, communauté de destin, mais cela est une autre histoire.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. **Lavoisier** : *De la richesse territoriale du royaume de France; Texte et documents présentés par Jean-Claude Perrot* – Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris 1988. La première réédition de la *Richesse* est celle de Roederer, 1795.

2. **François Sellier** : *Un précurseur sans disciples : Lavoisier* – Economie Appliquée, n° 4, 1948 (pp. 641 à 658).

3. **François Dagognet** : *Tableaux et langages de la chimie* – Coll. Science ouverte, Seuil, Paris 1969.

4. Lettre de Lavoisier à Bailly du 26 mars 1786.

5. **P.E. Herbin** : *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies* – tome I, Paris an XII (1803).

6. **Pascal-Gaston Marietti** : *La Statistique générale en France* – Rufisque, Imprimerie du Gouvernement, 1947. Réédité par les Presses Universitaires de France.

7. **Jean-Claude Perrot** : *La comptabilité des entreprises agricoles dans l'économie physiocratique* – Annales Economies, Sociétés et Civilisations, mai-juin 1978 (pp. 559 à 579).

8. **Victor de Swarte** : *Essai sur l'histoire de la comptabilité publique en France* – Journal de la Société de Statistique de Paris, 1^{ère} série, tome 26, n° 8 (pp. 317 à 352). Le projet d'une Chambre impériale de comptabilité est de 1806.

9. **Maurice Block** : *Traité théorique et pratique de statistique* – Guillaumin, Paris 1886.

10. *Dictionnaire universel de la géographie commerçante,...* – Paris an VII, an VIII (5 volumes in-4°). *Plan d'un dictionnaire universel de la géographie commerçante, en quatre volumes in-4°, par le citoyen Peuchet,...* – Paris an VI (65 p. in-8°).

11. **N.A. Kabloukov** : *Statistika* – (5^e édition), CSU, Moscou 1922.

12. **William Playfair** : *Elémens de statistique* – traduits par D.F. Donnant, Paris, an XI (1802). L'intérêt pour la statistique graphique ne disparaîtra pas fort heureusement : Moreau de Jonnés en parle favorablement. Plus tard, Emile Cheysson y consacrera tout un article dans le Journal de la Statistique de Paris (année 1878, pp. 323 à 333) : il est vrai qu'il était lui-même cartographe et spécialiste de cette sorte de statistique au Ministère des travaux publics. Enfin, l'idée de la statistique graphique apparaît chez A.F.W. Crome (1783).

13. **Alexandre Moreau de Jonnés** : *Eléments de statistique...* – 2^e édition, Guillaumin, Paris 1856.

14. **Alfred de Foville** : *La France économique, statistique raisonnée et comparative...* – Armand Colin, Paris 1887.

15. Le mot «annuaire» daterait de 1791; l'expression «annuaire statistique» aurait été utilisée pour la première fois par Sébastien Bottin. A ce dernier sujet, voir aussi Marietti, déjà cité, p. 16. Enfin, le mot «statistique», lui-même, aurait été introduit en France, pour la première fois, en 1783 (Le Clerc : *L'histoire civile et politique de la Russie*).

16. **V. John** : *Geschichte der Statistik...* (erster Teil) – Stuttgart 1884 (p. 141). **August Meitzen** : *Geschichte, Theorie und Technik der Statistik* (2^e édition) – Stuttgart, Berlin 1903 (p. 26).

Dans son *Essai* de l'an IX, Peuchet lui-même se classe dans ce courant, par la conception qu'il a de la statistique (définie p. 3) et par l'admiration qu'il manifeste aux statisticiens allemands (p. 4). Bien sûr, Peuchet se reconnaît surtout dans le statisticien-géographe Büsching (qu'il cite volontiers dans son *Discours préliminaire de l'an XII*).

17. On pourrait dire que Conring et Schlözer avaient une vision systémique de l'objet d'étude de la statistique. Conring (en son temps, particulièrement réputé comme historien, entre autres) avait une vision à la fois diachronique et synchronique du domaine d'étude. Schlözer (historien) ne considère que l'aspect synchronique, fait remarquable qui préfigure Ferdinand de Saussure. Conring était intouchable de par sa réputation et pouvait enseigner des choses insolites; ce n'était plus le cas pour Achenwall, qui dut lutter pour imposer la discipline et qui réussit également à la populariser; avec Achenwall, la statistique acquiert pignon sur rue : aussi mérite-t-il son surnom de «père de la statistique» pour cette seule raison, qu'il ait ou non introduit le terme même de «statistique».

Les *Staatsmerkwürdigkeiten* sont les choses remarquables concernant l'Etat. Une variante moderne du concept pourrait être l'ensemble des éléments constitutifs du bien-être national.

18. **A.A. Kaufmann** : *Statistitcheskaïa nauka v Rossii, teorïia i metodologïia 1806-1917* (rédigé en 1919) – C.S.U., Moscou 1922.

Après un séjour en Suède (1758-59), pays en avance, à l'époque, du point de vue statistique, Schlözer fut appelé par l'Académie de Saint-Petersbourg, en tant qu'académicien adjoint et il obtint une chaire d'histoire (1761-69). Il fut consulté en 1763 pour l'établissement des formulaires d'état-civil (tenu alors par l'Eglise : *tserkovnye zapissi*). Cette influence de Schlözer explique, peut-être, que le mot «statistique» soit venu en France en 1783 par un ouvrage traitant de la Russie. L'influence française était alors prédominante dans la société cultivée russe. Ainsi, on remarquera que les annuaires statistiques étaient rédigés en français jusqu'en 1926, année d'une profonde réorganisation de la statistique soviétique; mais cette particularité s'explique peut-être plus par les emprunts russes faits en France, à cette époque.

19. **Marie-Odile Piquet-Marchal** : *Gregory King, précurseur de la comptabilité nationale* – Revue Economique, 1965 (pp. 212-245). Les chiffres de King ont été contestés par **Le Roy Ladurie**, mais cela est un autre problème : *Annales Economies, Sociétés, Civilisations*, 1968 (pp. 1086-1102) : *Les comptes fantastiques de Gregory King*.

20. **Journal de la Société de Statistique de Paris**, tome 47, 1906 : Procès verbal de la séance du 17 octobre 1906 (p. 367).

21. *Documents statistiques sur la France* publiés par le Ministre du commerce, Imprimerie royale, Paris 1835. Certes, Peuchet peut être considéré comme un personnage emblématique. Mais c'est lui et non pas un autre qu'appela Chaptal au Conseil du commerce et des arts et le chargea de mission. Car Peuchet fut en son temps un statisticien particulièrement réputé, internationalement connu.

22. **Michel Baud** : *Le bureau de la Balance du commerce (1781-1791)* – Revue d'histoire économique et sociale, XLII^e volume, 1964, n° 3 (pp. 357 à 377).

23. **E. Levasseur** : *L'organisation, les travaux et les publications de la statistique officielle en France* – Journal de la Société de Statistique de Paris, n° 6, juin 1885, tome 26 (pp. 225 à 284). Levasseur voit dans le Bureau de la Balance, organisé en 1789 par Necker (selon lui), le premier essai d'organisation d'un service de statistique officielle.

24. **Jacques Peuchet** : *Essai d'une statistique générale de la France* – Testu, Paris, an IX. Voici le passage en question : « On doit à M. Necker des recherches instructives sur la *Statistique* des généralités. Il avait établi près de son ministère un bureau de renseignements, qui depuis a été étendu à un grand nombre d'objets, et semble avoir été l'origine de celui connu aujourd'hui sous le nom de *Bureau de la balance du commerce*. Au moins un grand nombre d'attribution que M. Necker voulait donner à son bureau de renseignements se trouvent-elles faire partie de celui de la balance du commerce » (p. 6). On voit qu'en 1801 (selon Peuchet) subsistait toujours un Bureau de la balance du Commerce : qu'avait-il de commun avec ses deux prédécesseurs d'avant 1789 ? On constate une fois de plus que l'inertie des bureaux et des organigrammes administratifs compliquent singulièrement la compréhension historique. L'*Essai* de l'an IX est la substance du rapport qu'adressa Peuchet à son ministre, à l'issue de sa mission.

25. Par contraste, on notera l'extrême réserve du propos de Gérard Klotz, au sujet de cet « Ouvrage », dans son *Réforme fiscale, physiocratie et statistique : le cas Lavoisier* (pp. 125 à 140 de *Idées économiques sous la Révolution, 1789-1794*, Jean-Michel Servet, – Presses Universitaire de Lyon).

26. **Marie-Noëlle Bourguet** : *Déchiffrer la France ; la statistique départementale à l'époque napoléonienne* – Editions des Archives Contemporaines, Paris 1988.

27. Dupont de Nemours, le duc de Liancourt, Lazowski imaginent déjà ce que voit Lavoisier, mais est-ce aussi nettement que ne le fait Lavoisier ? (Voir *L'administration de l'agriculture au Contrôle général des finances ; 1785-1787* – Henri Pigeonneau et Alfred de Foville ; Guillaumin, Paris 1882). On rappellera, à ce propos, que c'est Lavoisier qui demanda à Gravier de Vergennes, par lettre du 17 juin 1785, d'admettre Dupont de Nemours au Comité d'Agriculture.